Département
du
Pas-de-Calais

Arrondissement de Lens

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Annay, le 18 Octobre 2024

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 17 Octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - GAPENNE Marcel – DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude – PRIEM Sonia - SOLTYS Arlette – CHRISTMANN Chantal – DELPIERRE Sandrine – DESCAMPS Magalie – FRANCKE Jackie – TAILLEZ Louisette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - SEWERYN Philippe

Etaient excusés : M.M. DUPAYAGE Angèle (pouvoir à Yves TERLAT) - FROISSART Pascal (pouvoir à Alexandre DERISBOURG) - DELATTRE Adélaïde (pouvoir à Jean-Claude HOFFMANN) - LABALETTE Dominique - THUMEREL Philippe - ROBIDET Didier (pouvoir à Albert DANCOISNE) - ECAILLET Michèle (pouvoir à Sonia PRIEM) - CORTES Arlette (pouvoir à Pascal CAMPEL) - BIDAULT Bernard (pouvoir à David KUSNIREK)

La séance ouverte, Monsieur Alexandre DERISBOURG est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

En préambule du conseil, Monsieur le Maire s'exprime face aux annonces du nouveau Premier Ministre concernant le Projet de Loi de Finance 2025 qui inquiète tous les élus locaux.
Les baisses de dotations aux collectivités (stagnation de la DGF, gel de la compensation de la suppression de la CVAE, baisse du FCTVA, amputation des fonds verts…) pour les faire participer à l'effort de redressement budgétaire national a de quoi nous révolter. Sylvain ROBERT, Maire de Lens et Président de l'Agglomération de Lens-Liévin, dans son communiqué de presse avant-hier, parle à juste titre de « racket territorial » en ce qui concerne notre bassin minier, et d'injustice au regard des difficultés cumulées de nos populations.
Chaque collectivité, dont la nôtre, n'a de cesse de faire la chasse aux dépenses superflues depuis quelques années déjà. Depuis 2014, les dotations aux collectivités ont diminué, pour ne rattraper leur niveau qu'en 2023. Quid de l'inflation qui pèse sur tous ?
2,4 millions d'euros de dotations en moins annoncés pour notre territoire ! C'est catastrophique !
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de quelques remarques sur ce PLF émanant de l'Association des Petites Villes de France car d'autres mesures coûteuses s'ajoutent à cet effort de redressement des comptes publics par les collectivités et pèseront sur les prochains budgets :

- 1,2 milliards d'euros avec le gel de la dynamique de TVA d'euros qui concerne surtout les départements et les régions,
- 800 millions d'euros via la réduction du taux de remboursement du FCTVA et de la sortie des dépenses de rénovation des bâtiments publics, voirie, réseaux,
- 1,2 milliards d'euros de hausse de 4 points des cotisations employeurs à la CNRACL.

Il informe en conclusion que la balle est aujourd'hui dans le camp des députés : les débats sur le projet de loi de finance 2025 s'ouvriront le 21 octobre, le vote aura lieu le 19 novembre.
La construction de notre budget 2025 n'est pas sereine car moins de dotations, c'est moins de service aux habitants ! Allons-nous devoir sacrifier tel ou tel service pour voter un budget en équilibre tel qu'imposé aux collectivités ?

Le conseil reprend et le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité et n'appelle aucune observation.

1- Décision modificative n°2 au budget

Dans le cadre de l'instruction M57, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits ainsi que des ouvertures de crédits supplémentaires. Cette décision modificative comprend également des changements d'articles comptables demandés par la DGFIP (sans incidence sur les crédits budgétaires).

Les ajustements budgétaires en fonctionnement concernent principalement une ouverture de crédits nécessaires liés :

- à l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire (avec un ajustement de la recette correspondante de l'ASP),
- au recours nécessaire à des prestations complémentaires d'élagage / abattage d'arbres (sujets dangereux, conséquences des évènements météorologiques à répétition),
- la décision de reconduire une classe transplantée en 2025,
- les changements de compteurs gaz dans les bâtiments communaux (contrebalancée par une recette à l'identique),
- l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant des établissements scolaires extérieurs à la commune,
- les commandes de papier pour les écoles,
- la participation aux frais de transport pour emmener les jeunes annaysiens à une épreuve des JO, (via le versement d'une subvention à l'association La Chance aux Enfants),
- les frais d'entretien de nos véhicules plus importants que provisionnés.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES					
CREDITS REDUITS			CREDITS OUVERTS		
Libellé	*Article*	*Montant*	*Libellé*	*Article*	*Montant*
Chapitre 011			Chapitre 011		
Terrains	61521	2 140.00	Prestations de services	6042	63 383.91
Maintenance	6156	500.00	Alimentation	60623	890.00
Fêtes et cérémonies	6232	6 662.00	Fournitures d'entretien	60631	1 817.00
			Fournitures Administratives	6064	1 755.49
			Habillements vêtements de travail	60636	815.00
			Contrat de prestations de services	611	2 140.00
			Autres	61358	1 500.00
			Bâtiments publics	615221	1 974.87
			Matériel roulant	61551	3 000.00
			Catalogues imprimés	6236	215.00
			Transport	6248	2 200.00
			A des tiers	62878	9 810.00
Chapitre 65			Chapitre 65		
Autres contributions	65568	9 810.00	Autres contributions Obligatoires	6558	1 150.00
Chapitre 023					
Virement section d'investissement	023	53 341.90			
TOTAL REDUCTIONS		72 453.90	TOTAL OUVERTURES		90 651.27

FONCTIONNEMENT RECETTES					
			Autres	74718	16 222.50
			Produits exceptionnels divers	758888	1 974.87
TOTAL REDUCTIONS		0.00	TOTAL OUVERTURES		18 197.37

Pour la section d'investissement, cette décision modificative réajuste les dépenses par opérations en fonction des besoins et intègre également des changements d'articles.

INVESTISSEMENT DÉPENSES					
CREDITS REDUITS			CREDITS OUVERTS		
Libellé	*Article*	*Montant*	*Libellé*	*Article*	*Montant*
Opération 14			Opération 14		
Grosses réparations bâtiments	Chapitre 21 -Art. 21351	21 591.90	Grosses réparations bâtiments	Chapitre 20 - Art. 2031	30 000.00
Constructions	Chapitre 23 -Art. 2313	30 000.00			
Opération 30			Opération 29		
Parking stade mdj	Chapitre 21 -Art. 21351	41 956.00	Installation de voirie	Chapitre 21 - Art. 2152	7 956.00
			Opération 23		
			Autre matériel de bureau et mobiliers	Chapitre 21 - Art. 21848	4 000.00
TOTAL REDUCTIONS		93 547.90	TOTAL OUVERTURES		41 956.00
INVESTISSEMENT RECETTES					
Virement de la section de fonctionnement	Chap. 021 – OPFI 01	53 341.90	Subvention d'investissement -Autres	Chapitre 13 - Art. 1328 OPNI	2 000.00
TOTAL REDUCTIONS		53 341.90	TOTAL OUVERTURES		2 000.00

A la demande de Monsieur Kusnirek, Monsieur le Maire indique que l'article 60636 Habillements vêtements de travail correspond à un complément aux Equipements de Protection Individuelles dont la dépense totale inscrite au BP initial s'élève à plus ou moins 5 000€. Il passe la parole à Madame Leroy, DGS, qui précise que ce complément était nécessaire pour équiper une personne recrutée pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie. Elle précise que les agents reçoivent une dotation annuelle qui peut être complétée quand c'est nécessaire.
Le Conseil Municipal valide, à la majorité, les transferts et ouvertures détaillés ci-dessus.
Pour : 19
Contre : 6 (MM. TAILLEZ – CAMPEL - KUSNIREK - CORTES – SEWERYN – BIDAULT)
Abstention :

2- Modification des délégations consenties au Maire

A l'unanimité, l'assemblée modifie la délibération n°6 en date du 5 juillet 2020, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, en y insérant la nouvelle délégation « d'admettre en non-valeur, les titres de recettes présentés par le Comptable Public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100,00€ ».

3- Location des terrains communaux – Année 2024

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'indice national des fermages pour 2024 et approuve le prix des locations de terrains pour cette année comme suit :

- 1,44 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 18,35 € l'are pour les parcelles bâties.

4- Adhésion au dispositif de centrale d'achat communautaire

Après s'être prononcé le 28 mars dernier en séance de Conseil Municipal en faveur de la constitution de la CALL en centrale d'achat afin de bénéficier d'une ingénierie d'achat, d'optimiser les coûts et de simplifier l'achat public, le Conseil approuve, à l'unanimité, la convention d'adhésion gratuite à la centrale d'achat communautaire qui mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services,
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services.

A noter : chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat en opportunité selon ses propres besoins.

5- Subvention 2024 à l'association communale La Fraternelle

Après étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association La Fraternelle, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de lui verser une subvention d'un montant de 250,00€ au titre de l'année 2024.

6- Cession d'un garage rue Michel HERINGUEZ

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession d'un garage sis rue Michel HERINGUEZ sur la parcelle cadastrée AD 814 à Monsieur Mohamed HEBIL, qui utilise ce garage depuis plusieurs années, au prix fixé par les Services France Domaines soit 7 000€ HT. Il est précisé que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

7- Subvention au collège Victor Hugo de Harnes – Rallye Mathématiques 2025

Le versement d'une subvention de 100€ est autorisé, à l'unanimité par le Conseil Municipal, au Collège Victor Hugo de Harnes pour le Rallye Mathématiques, dans le cadre de la liaison CM2 / 6ème qui sera renouvelé en 2025.

8- Classe de découverte 2025

Le Conseil émet à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances Ambroise Croizat à la Petite Pierre du 23 avril au 2 mai 2025 au profit des classes de CM2 et fixe la participation des familles à 240,00€.

Divers :

Monsieur Campel interroge sur le coût et les besoins de la Commune liés à l'étude financière réalisée par Adexel. Monsieur le Maire explique que la commune a fait appel, comme lors du 1er mandat, à ce cabinet qui bénéficie d'une expertise dans ce domaine, afin d'avoir une vue d'ensemble sur les perspectives financières, notamment la planification des investissements, au sein de la Commune, cette prestation s'élève à approximativement 17 000€.

Monsieur Kusnirek pose diverses questions :

- L'augmentation de la subvention demandée par le FC ANNAY pour un montant de 9 000€ a-t-elle été accordée ? Monsieur le Maire indique que la subvention a été maintenue à 6 000€ pour 2024. Monsieur Kusnirek demande pourquoi Monsieur FROISSART a indiqué lors d'un conseil municipal précédent qu'il n'avait pas reçu la demande de subvention du club de foot de 9000 €. Il souhaite clarifier la demande de subvention effectuée par le club qui s'est vu octroyer une subvention d'un montant de 6000 €. Il indique également qu'il a sollicité un audit du stade.
- Un bruit court sur un éventuel problème d'évacuation des eaux au niveau de la construction de la Salle de Sport. Monsieur Hoffmann, qui suit le chantier, répond qu'il n'y a aucun problème de ce type. La réalisation suit son cours et le bardage étant en fin de réalisation, l'entreprise de VRD a pu commencer les raccordements en eaux potables.
- Quel est le coût de la location de la chaudière à l'école primaire Curie ? Il ne s'agit pas d'une location mais d'une chaudière d'occasion qui a coûté environ 17 000€ (installation comprise).
- Quel est le statut de la Carpe Annaysienne ? Monsieur Dancoisne répond qu'il ne s'agit pas d'une association mais d'un nom de groupe de bénévoles sur les réseaux sociaux.
- Est-il possible de mettre en place un audit sanitaire au stade ? Monsieur le Maire confirme qu'il a déjà été indiqué dans un précédent Conseil, que même si des travaux de réparation sont faits ponctuellement lorsque cela est nécessaire, l'état du stade nécessite un projet de rénovation plus global incluant les terrains et les bâtiments, projet à travailler sur le long terme plutôt qu'au coup par coup. Cela reste à travailler.
- Les mesures d'ondes effectuées au stade peuvent-elles être étendues à toutes les antennes relais installées sur la commune ? Monsieur le Maire répond que, oui, ces mesures sont prévues. Madame Soltys précise que les premières mesures effectuées dans la zone du stade sont bien en deçà des limites légales. De nouvelles mesures d'ondes seront relevées lorsque l'antenne sera installée et celles-ci seront consultables par le public.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 18h40

Alexandre DERISBOURG, Secrétaire	**Yves TERLAT,** Maire